

■ Avec ce nouveau règlement, l'Union européenne exige une vigilance renforcée pour freiner la déforestation.

Antoine Gavroye, Célia Paquay, Thierry Pironet et Virginie Khaufclair

Sustainable Supply Chain Analyst
Chargée de cours
Chargé de cours
Professeure – Hec Liège-École de gestion de l'Université de Liège

L'EUDR ou les défis des chaînes durables

Le 31 mai 2023, l'Union européenne (UE) a adopté la *Regulation on Deforestation-free Products* (EUDR) visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts et à combattre la production agricole illégale, qui constituent des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre, après la production d'énergies fossiles. Cette réglementation interdit la mise sur le marché européen de produits liés à au moins une de ces deux problématiques.

Par ses importations, la consommation européenne contribue en effet à 10 % de la déforestation mondiale, liée notamment en grande partie à l'huile de palme, au soja, au bois, au cacao, au café, au caoutchouc et aux bovins qui sont les produits concernés par cette réglementation. Prévue pour entrer en vigueur ce 30 décembre, son application demeure tout de même entourée d'incertitudes. En effet, après la proposition de la Commission européenne d'un report d'un an, le Parlement a voté en sa faveur ce 14 novembre. Cependant, l'ajout en dernière minute d'amendements, résultat d'un lobbying visant à réduire la portée de la réglementation, a renvoyé l'EUDR en négociation entre le Conseil, la Commission et le Parlement. Sans accord d'ici fin décembre, elle prendra effet dans sa version initiale à la date prévue.

Les débats et défis de l'EUDR

Soutenue par de nombreuses ONG, entreprises et certains pays producteurs dans le but de favoriser les acteurs adoptant des pratiques durables, l'EUDR suscite des débats parmi ses parties prenantes. D'une part,

l'EUDR est source d'inquiétudes quant à ses conséquences non intentionnelles dans les pays producteurs, notamment l'exclusion des petits producteurs ou l'accroissement des conflits fonciers. D'autre part, certaines entreprises et pays appellent à une simplification de la réglementation, jugeant les contraintes excessives. Ils craignent que cela n'affecte les entreprises et consommateurs européens tout en détournant les produits issus de la déforestation vers des marchés moins exigeants.

Ces contraintes imposent aux importateurs, exportateurs et commerçants européens de réaliser une "diligence raisonnée" avant d'introduire les produits concernés sur le marché de l'Union européenne. Cette procédure les oblige à identifier, évaluer et atténuer les risques de non-conformité, tout en assurant une traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement. En somme, l'EUDR oblige les acteurs à repenser la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement et à mettre en place une procédure continue, réflexive et potentiellement coûteuse.

Recherche et innovation pour répondre aux défis

Conscients de ces risques mais aussi des bénéfices potentiels d'une mise en application rigoureuse de cette réglementation, nous nous sommes associés au centre Earth and Life Institute de l'UCLouvain ainsi qu'aux entreprises BFConsult et deuse pour former un consortium soutenu par le Pôle Logistics in Wallonia. Ce consortium développe actuellement le projet EcoSource visant à concevoir un outil d'aide à la décision et de gestion d'information afin de faciliter la mise en œuvre de la diligence raisonnée par les acteurs concernés par l'EUDR. Les recherches menées à HEC Liège adressent plusieurs défis clés, à commencer par la compréhension et l'analyse des risques au sein des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux solutions pour les atténuer. Ensuite, l'accent est mis sur le développement de procédés managériaux adaptés pour accompagner les acteurs dans le changement de pratiques requis et assurer le respect de la réglementation.

Enfin, la portée de cette réglementation, incluant les sous-produits des sept produits concernés, rend essentielle la traduction et la standardisation des exigences réglementaires pour faciliter leur adoption à grande échelle au vu du grand nombre de secteurs concernés.

En somme, l'EUDR vise à instaurer des pratiques durables en exerçant une pression réglementaire qui incite les acteurs à revoir leurs modèles d'approvisionnement. Les contrôles menés par les autorités nationales se concentreront d'ailleurs davantage sur le procédé de diligence raisonnée mis en place par les entreprises que sur l'origine exacte des produits à la frontière. Cette approche est similaire à d'autres normes européennes, telles que la Conflict Minerals Regulation et la Corporate Sustainability Due Diligence Directive, qui imposent des normes de diligence pour contrer respectivement les risques de financement de groupes armés et les atteintes aux droits humains dans les chaînes d'approvisionnement. Les travaux de recherche menés au sein de HEC Liège contribuent directement à soutenir la mise en application de ces nouvelles normes par les entreprises concernées.

Les produits issus de la déforestation ne pourront bientôt plus pénétrer dans l'Union européenne. Sont visés : l'huile de palme, le soja, le bois, le cacao, le café, le caoutchouc et les bovins.

